

Pas pour publication ou distribution, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon



Roissy, le 15 janvier 2015

Cession par Air France-KLM d'un bloc d'actions Amadeus représentant 2,2% du capital

Air France-KLM annonce le succès de la vente par Air France d'un bloc de 9.857.202 actions de la société espagnole Amadeus IT Holding S.A., représentant environ 2,2 % du capital de la société.

Le produit net de la cession s'élève à 327 millions d'euros.

Le groupe conserve une exposition sur 9.900.000 d'actions Amadeus dans le cadre de l'opération de couverture annoncée le 25 novembre 2014.

Amadeus IT Holding S.A. est la société mère du groupe Amadeus, un leader de la fourniture de solutions informatiques pour les industries du tourisme et du voyage. Les actions Amadeus IT Holding S.A. sont admises aux négociations sur les bourses de Madrid, Barcelone, Bilbao et Valence.

Contact investisseurs

Bertrand Delcaire

+33 1 49 89 52 59

bedelcaire@airfranceklm.com

www.airfranceklm-finance.com

Dirk Voermans

+33 1 49 89 52 60

divoermans@airfranceklm.com

Contact presse

+33 1 41 56 56 00

www.airfranceklm.com

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société Amadeus IT Holding S.A. par Air France-KLM et les sociétés de son groupe ne constitue pas une offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

Dans le cadre de cette transaction, et s'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres, à l'exception des cas d'offre au public de titres dans cet Etat membre, qui bénéficieraient d'une exemption en vertu des dispositions de la Directive Prospectus.

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées").

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres destinée aux Etats-Unis. Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions de la société Amadeus IT Holding S.A. ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de la société Air France-KLM ou des sociétés de son groupe.

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdit dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable.